



PROVINCE DE LIÈGE

• **BULLETIN PROVINCIAL** •

PÉRIODIQUE



Éditeur responsable :

Province de Liège  
Place Saint-Lambert, 18A  
4000 Liège  
[www.provincedeliege.be](http://www.provincedeliege.be)

Tous droits de reproduction,  
d'adaptation et de traduction  
réservés pour tous pays.

D/2024/4540/16  
ISSN : 1780-9487 (édition papier)  
2953-2299 (édition numérique)

# SOMMAIRE

<b>N°7   SERVICES PROVINCIAUX – AGRICULTURE ET RURALITÉ.....</b>	<b>23</b>
<i>Organisation du concours « Meilleur Glacier de la province de Liège » – Approbation du règlement de participation – Cellule d’accompagnement des producteurs locaux – Pôle Agriculture et Ruralité.....</i>	<i>23</i>
<i>Résolution du Conseil du 25 janvier 2024.....</i>	<i>23</i>
<b>N°8   RÈGLEMENTS D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE.....</b>	<b>30</b>
<b>Arrondissement de LIÈGE.....</b>	<b>30</b>
ANS.....	30
AWANS.....	30
BEYNE-HEUSAY.....	31
CHAUDFONTAINE.....	31
ESNEUX.....	31
FLÉRON.....	31
HERSTAL.....	32
VISÉ.....	32
<b>Arrondissement de HUY-WAREMME.....</b>	<b>32</b>
BRAIVES.....	32
CLAVIER.....	32
HUY.....	32
OREYE.....	32
WAREMME.....	32
<b>Arrondissement de VERVIERS.....</b>	<b>33</b>
DISON.....	33
LA CALAMINE.....	33
PLOMBIÈRES.....	33
THIMISTER-CLERMONT.....	33
VERVIERS.....	33
WELKENRAEDT.....	34

## N°7 | SERVICES PROVINCIAUX – AGRICULTURE ET RURALITÉ

Organisation du concours « Meilleur Glacier de la province de Liège » – Approbation du règlement de participation – Cellule d'accompagnement des producteurs locaux – Pôle Agriculture et Ruralité.

Résolution du Conseil du 25 janvier 2024.

### RÉSOLUTION

#### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu, qu'en sa séance du 12 janvier 2024, le Collège provincial a décidé, en parfaite adéquation avec sa volonté de soutien aux producteurs locaux et de plusieurs projets définis dans son Plan Stratégique Transversal 2018-2024, de l'organisation du concours du Meilleur Glacier de la province de Liège par le Pôle Agriculture et Ruralité ;

Attendu que ce Concours met en évidence les savoir-faire en matière de transformation des productions alimentaires qui se développent et se perfectionnent sans cesse à l'échelle du territoire provincial ;

Attendu que les lauréats sont transmis au public via des outils de communication ;

Attendu que dans le cadre de l'organisation dudit concours, un projet de règlement a été rédigé ;

Le Collège provincial vous propose d'adopter le texte de ce règlement qui fixe l'ensemble des conditions de participation au concours du Meilleur Glacier de la province de Liège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### ARRÊTE

**Article unique.** – Adopte le texte ci-annexé, du règlement qui fixe l'ensemble des conditions de participation au Concours du meilleur glacier de la Province de Liège.

En séance à Liège, le 25 janvier 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Le Président,

Jean-Claude JADOT.

ADOPTÉ  
en séance publique du

25 JAN. 2024



# RÈGLEMENT

## CONCOURS DU MEILLEUR GLACIER DE LA PROVINCE DE LIÈGE

---

### **ART. 1 – Organisation**

À l'initiative de son Pôle Agriculture et Ruralité – Espace Waremme, la Province de Liège organise un concours intitulé « Meilleur Glacier de la province de Liège ». Le concours se déroulera à partir de 2024, suivant un programme à déterminer.

### **ART. 2 – Objectifs**

Le concours consiste en une épreuve organoleptique (texture, goût, longueur en bouche), les produits inscrits étant soumis à l'appréciation d'un jury.

Le concours du Meilleur Glacier de la province de Liège a pour but la promotion de la glace artisanale produite en province de Liège. Le concours a trait aux produits et non aux recettes.

### **ART. 3 – Critères d'admission au Concours**

Le concours est ouvert aux producteurs de glace établis en province de Liège.

Pour pouvoir participer au concours, les produits doivent être inscrits exclusivement par le glacier ou son représentant.

Les produits doivent répondre aux exigences suivantes :

- être de fabrication artisanale ;
- provenir d'un atelier dont le siège d'exploitation est situé en province de Liège ;
- être de qualité irréprochable et répondre à toutes les prescriptions légales ;
- être du parfum déterminé par l'organisateur à chaque édition.

#### **ART. 4 – Modalités d’inscription**

Pour être admis à concourir, tout participant (le producteur ou son représentant) doit compléter le formulaire d’inscription élaboré par l’organisateur. Ce formulaire lui sera remis lors de la demande d’inscription. Ce formulaire d’inscription doit être rentré par voie électronique, jusqu’à la date renseignée sur le formulaire d’inscription.

Les indications mentionnées sur le formulaire d’inscription engagent la responsabilité de leur auteur.

L’inscription au présent concours est gratuite. Elle deviendra effective dès réception du formulaire d’inscription dûment complété et du présent Règlement signés, dans le délai qui sera précisé. Tout manquement à ces formalités d’inscription rendra la candidature irrecevable.

#### **ART. 5 – Organisation du concours**

##### Déroulement du concours :

Ce concours comportera quatre étapes.

L’appel aux candidats et l’information du concours se feront via une publication sur la page concours du site internet provincial et la page Facebook provinciale.

##### Étape 1 - Présélection :

Deux phases de présélection sont prévues sur base

- A) De la complétude et de la conformité des dossiers d’inscription ;
- B) De la dégustation d’un parfum de glace déterminé par l’organisateur. Cette dégustation se fera par un jury sélectionné par la Cellule d’Accompagnement des Producteurs Locaux. Le jury évaluera le goût, la teneur en bouche et la texture de la glace. Les dix glaciers ayant reçu les meilleures notes seront sélectionnés.

##### Étape 2 - Sélection :

Lors de la sélection, l’organisateur se rendra chez les dix glaciers afin de s’assurer de la fabrication artisanale de la glace. Il sera demandé aux producteurs de confectionner un parfum signature qui sera repris par la Cellule d’Accompagnement des Producteurs Locaux lors de la visite de l’atelier.

Le parfum signature sera dégusté et coté selon deux critères ; le goût et l’originalité par un jury sélectionné par la Cellule d’Accompagnement des Producteurs Locaux. L’ensemble des cotes de la visite d’atelier ainsi que celles des membres du jury, permettra de sélectionner cinq producteurs pour la finale.

##### Étape 3 - Finale :

Les cinq finalistes seront jugés sur trois parfums de glace choisis par l’Organisateur.

Un Jury composé majoritairement de professionnels et de consommateurs jugera les glaces sur les critères du goût, de la teneur en bouche et de la texture.

La grille de cotation sera établie avec l'aide de l'Association Royale des Artisans Glaciers Francophones Belges.

#### Étape 4 - Remise des prix :

L'annonce ou la proclamation des résultats sera organisée dans les semaines qui suivent la finale selon des modalités qui restent à définir. Le Collège en sera informé ultérieurement.

Les trois premiers gagnants recevront :

- Un diplôme ;
- Des macarons autocollants officiels (or, argent, bronze) ;

Le vainqueur bénéficiera, durant l'année du concours remporté, de la mise à disposition d'un stand sous le chapiteau de la Province de Liège lors de la Foire agricole de Battice.

#### **ART. 6 – Dépôt des échantillons**

Pour l'étape de présélection et en fonction du nombre d'inscrits et de leurs localisations, plusieurs lieux de rendez-vous seront fixés sur plusieurs jours pour récolter les glaces.

Pour l'étape de sélection, les parfums signatures seront repris lors des visites d'ateliers par la Cellule d'Accompagnement des Producteurs Locaux.

Pour la finale, les cinq glaciers issus de la sélection devront faire parvenir à la Province de Liège (Pôle Agriculture et Ruralité , rue de Huy 123, 4300 Waremme), chaque parfum sollicité par l'organisateur du concours. Les données techniques seront communiquées sur simple demande à l'organisateur. Les échantillons restent la propriété du participant jusqu'à leur dégustation par les jurés. Après cette étape, l'organisateur du concours en devient propriétaire.

#### **ART.7 – Contrôle et stockage des échantillons reçus**

Les échantillons seront stockés au congélateur jusqu'au moment des dégustations. Ils seront présentés à la table des jurés dans les barquettes neutres, à la température recommandée pour la dégustation des glaces.

**ART. 8 – Désignation des jurés**

Le Jury est composé par la Cellule d'Accompagnement des Producteurs Locaux de la province de Liège.

Lors des étapes de présélection et de sélection, le jury sera composé de consommateurs.

Lors de la finale, le jury sera composé de personnes professionnelles de l'Horeca, de journalistes, ... et de consommateurs.

Un membre du Jury est choisi par l'organisateur pour présider le Jury. Le "Président" participe aux cotations et veille au bon déroulement des opérations. Il est le référent qui précise, si cela s'avère nécessaire, les critères d'appréciation. Les produits soumis à l'appréciation du Jury sont présentés de manière anonyme.

**ART. 9 – Rôle des jurés**

Les jurés procèdent à l'analyse organoleptique de l'échantillon. Après celle-ci, chaque juré cotera chaque critère selon son appréciation. Il notera ses observations. À la fin du concours, les cotations sont rendues au Président.

L'avis du jury est sans appel.

**ART. 10 – Transcription et calcul des résultats**

Les résultats des trois échantillons seront mis en commun et chaque producteur recevra une note résultant de la moyenne des cotations obtenues.

En cas de résultats ex-aequo, le Président du jury tranchera.

**ART. 11 – Attribution des récompenses**

Les trois producteurs ayant obtenus les cotations les plus élevées seront primés à l'issue du concours.

Chaque prix sera matérialisé par l'obtention d'un diplôme précisant la nature de la distinction.

En outre, afin que les producteurs qui bénéficient des prix puissent en retirer un maximum d'avantages, il leur sera donné, par le concours du Meilleur Glacier de la province de Liège :

- Des macarons autocollants officiels du concours du Meilleur Glacier de la province de Liège à apposer sur ses différents parfums de glace ;
- Un droit d'utilisation du logo appelé « dérogation de reproduction du logo ». Ce droit est dérogatoire, individuel.
- Le producteur qui aura remporté le premier prix, bénéficiera, durant l'année du concours remporté, de la mise à disposition d'un stand sous le chapiteau de la Province de Liège, lors de la Foire agricole de Battice.



### **ART 12 – Force majeure et modifications**

Si un évènement indépendant de la volonté du concours du Meilleur Glacier de la province de Liège devait empêcher le bon déroulement ou entraîner son annulation, la Province de Liège ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable.

La Province de Liège se réserve le droit d'annuler le concours, d'en modifier la date initialement prévue, de l'écourter, de le prolonger, d'en modifier les conditions ou le déroulement en cas de force majeure, d'évènement indépendant de sa volonté ou de nécessité justifiée. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

La Province de Liège ne peut par ailleurs être tenue pour responsable en cas de vol, perte, retard ou avarie dans l'acheminement des échantillons.

### **ART. 13 - Adhésion au présent règlement**

La participation au présent concours implique automatiquement l'adhésion au présent règlement dans toutes ses composantes et sans aucune réserve.

Tout participant qui transgresse un ou plusieurs articles du présent règlement sera directement exclu du concours. En outre, l'organisateur se réserve le droit de refuser au concurrent ayant violé le règlement la possibilité de s'inscrire pour les éditions ultérieures du concours.

### **ART. 14 – Règles générales**

- Tout signataire du formulaire d'inscription sera avisé des résultats des produits qu'il aura présenté lors de la remise des prix qui aura lieu dans les semaines suivant le concours.
- Les résultats du concours sont sans appel.
- Les échantillons des produits présentés au concours ne seront pas renvoyés au producteur. Il en va de même en cas d'annulation du concours dans les circonstances énoncées à l'article 12 du présent règlement.
- La participation au concours du Meilleur Glacier de la province de Liège emporte l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

### **ART. 15 – Cas non prévus par le présent règlement**

Les cas non prévus par le présent règlement seront souverainement tranchés par l'organisateur par l'intermédiaire de sa Cellule Accompagnement des Producteurs Locaux de la Province de Liège.

### **ART. 16 - RGPD**

Le concours étant une organisation publique, en acceptant ce règlement, le producteur accepte que la Province de Liège prenne et utilise son image et ses coordonnées en vue

d'une diffusion via les outils de communication papier ou numériques (par exemple : revues et articles de presse, site internet, WebTV, newsletters, réseaux sociaux, écrans géants provinciaux, stands provinciaux lors de salons et foires, photothèque).

Les images et les coordonnées du producteur seront uniquement traitées dans le cadre de la promotion des activités provinciales en matière d'agriculture et de développement rural, et pour l'organisation et la publication des résultats du présent concours.

La Province de Liège s'engage à respecter le Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (RGPD), les dispositions du Code de droit économique en matière de droit d'auteur et de droits voisins ainsi que la loi belge du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Le producteur,

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Téléphone :  
Courriel :

Je confirme avoir pris connaissance des dispositions relatives au traitement de mes données à caractère personnel et je marque sans réserve mon accord sur celles-ci

Dans ce cadre, vous disposez à tout moment des droits d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation de traitement et de recours, concernant lesdites données.

Contact pour tout renseignement complémentaire concernant la protection des données à caractère personnel : [info.dpo@provincedeliege.be](mailto:info.dpo@provincedeliege.be) – ou A l'attention du délégué à la protection des données, Place de la République française, 1 – 4000 Liège.

Lu et approuvé, le .....

Signature .....

**N°8 | RÈGLEMENTS D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers*

Commune(s)	Objet	Date de la décision
------------	-------	---------------------

**Arrondissement de LIÈGE**

ANS	Règlement de police et d'administration générale – Elections régionales, fédérales et européennes du 9 juin 2024 – Affichage électoral.	22/01/2024
AWANS	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier pour le compte du SPW rue Jean Defrêne, 107 à 4340 Awans.	29/01/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un nouveau raccordement au gaz pour le compte de Resa rue du Petit Roua à 4340 Awans – Prolongation.	31/01/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises afin de garantir la sécurité publique rue de Hognoul à 4340 Awans.	02/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux rue Jean Volders du 12 au 16/02/2024.	02/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion des courses de lévriers au cynodrome d'Awans, rue Jean Lambert Defrêne, en 2024.	25/01/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une voirie endommagée rue Jean Kimpinaire n°11 à 4340 Awans à partir du 02/02/2024 jusqu'à réfection de la voirie.	02/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de chantier pour Proximus (raccordement téléphonique) à 4340 Awans avenue C. Majean, 37, du 13 au 25/02/2024.	06/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier pour le compte de Voo à 4342 Awans rue Chaussée, 126, du 19 au 29/02/2024.	06/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de chantier pour Proximus (raccordement téléphonique) à 4340 Awans rue des Ecoles, 15, du 20/02 au 01/03/2024.	06/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion du remplacement d'une conduite de la CILE rue de la Libération, 8-34 à 4342 Awans du 19/02 au 29/03/2024.	06/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier pour Proximus (raccordement téléphonique) à 4340 Awans rue F. Musin, 8, du 13 au 25/02/2024.	06/02/2024
	Mesures de police administrative – Ordonnance temporaire – Mise en place d'un sens unique excepté cyclistes – rue de Loncin pour une période test d'un mois à dater du 01/03/2024.	01/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre ordonnant la fermeture de la soirée de carnaval organisée par le comité des jeunes d'Othée du 16/02/2024.	13/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de risque de chute d'un arbre situé au niveau du sentier entre l'Impasse de la Plaine et l'Avenue Céleste Majean à 4340 Awans à partir du 08/02/2024 jusqu'à abattage.	08/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une intervention d'une pompe à béton rue Paul Streel (école) à 4340 Awans, le 20/02/2024.	15/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux rue Jean Volders – PROLONGATION- jusqu'au 23/02/2024.	15/02/2024

	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de la livraison de marchandises place du Monument, 8 à 4340 Awans (Othée), le 23/02/2024.	20/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de la création d’emplacements de stationnement rue J.L. Defrêne à 4340 Awans du 27/02 au 13/03/2024.	22/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un nouveau raccordement au gaz pour le compte de Resa rue des Ecoles, 21 à 4340 Awans, du 07 au 22/03/2024.	22/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un nouveau raccordement CILE rue du Domaine de Waroux, 4 à 4340 Awans, du 04 au 15/03/2024.	22/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion du remplacement d’un poteau d’éclairage accidenté sur la RN3i le 27/02/2024.	22/02/2024
BEYNE-HEUSAY	Ordonnance de police temporaire relative à des mesures de circulation dans le cadre de travaux de la phase 4a des travaux des G.C.C. dans le quartier de Heusay, du 26/01 au 29/02/2024.	25/01/2024
	Ordonnance de police temporaire relative à des mesures de circulation dans le cadre des travaux de pose de la fibre optique dans une partie des rues Lucie Dejardin, Trou Renard et dans la rue des Ruelles, du 19/02 au 12/04/2024.	08/02/2024
CHAUDFONTAINE	Ordonnance de police ayant pour objet : Mesures de circulation rue Grands Champs – carrefour rue Aux Anciennes Pâtures du 29/01 au 30/04/2024.	29/01/2024
ESNEUX	Arrêté de la Bourgmestre – Remplacement de deux poteaux + renouvellement réseau électrique pour le compte de RESA rue d’Avister, 22 – deuxième prolongation, jusqu’au 24/02/2024.	30/01/2024
	Arrêté de la Bourgmestre – Travaux (livraison de béton) sis rue Gué d’Amont, 20, le 02/02/2024.	30/01/2024
	Arrêté de la Bourgmestre – Remplacement du système d’égouttage avec réfection de la voirie au niveau des rues Louvetain, rue Baory et rue Vieille Montagne, les travaux étant prévus entre le 12 et le 16/02/2024.	05/02/2024
	Arrêté de la Bourgmestre – Remplacement de raccordement pour le compte de la CILE rue Bayfils, 5, à partir du 12/02/2024 pour une durée de 5 jours ouvrables.	01/02/2024
	Arrêté de la Bourgmestre – Remplacement d’un poteau d’éclairage rue Fond du Moulin, le 19/02/2024.	13/02/2024
	Arrêté de la Bourgmestre – Abattage d’arbres sis Ry d’Oneux, du 19/02 au 01/03/2024.	15/02/2024
	Arrêté de la Bourgmestre – Création d’un parking pour camping-cars sis rue de l’Athénée (11 forages – chantier évolutif), le 13/03/2024.	14/02/2024
	Arrêté de la Bourgmestre – Remplacement de câbles aériens pour le compte de VOO avenue de Beaufays du n°4 au n°5, les 11 et 12/03/2024.	20/02/2024
	Arrêté de la Bourgmestre – Suppression de raccordement pour le compte de la CILE rue de Limoges 7, à partir du 04/03/2024.	20/02/2024
FLÉRON	Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – rue Jean Borg à 4624 Romsée.	19/12/2023
	Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière pour la rue Hayette à 4621 Retinne.	19/12/2023
	Adoption d’un règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : création d’une place de stationnement réservée pour personnes handicapées sur une voirie communale – Rue Eugène Jehaes 20 à 4620 Fléron.	23/01/2024
	Adoption d’un règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : création d’une place de stationnement pour personnes handicapées sur une voirie régionale – Avenue des Martyrs 162 à 4620 Fléron.	23/01/2024

	Adoption d'un règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : rue Laurent Gilys.	23/01/2024
HERSTAL	Arrêté du Bourgmestre – Interdiction de circuler en véhicule motorisé dans une partie de la rue Ferdinand Nicolai à 4041 Herstal-Vottem.	20/02/2024
VISÉ	Police – Ordonnance portant fermeture nocturne des cafés et autres lieux de divertissement au centre de Visé.	22/01/01/2024

#### Arrondissement de HUY-WAREMME

BRAIVES	Arrêté de police : Travaux de raccordement d'eau, route de Namur 28, du 02 au 09/02/2024.	22/01/2024
	Arrêté de police : « Trail des Chevreuils » à Fallais, le 04/02/2024.	22/01/2024
	Arrêté de police : Travaux de raccordement d'eau, rue des Demoiselles 13, du 07 au 14/02/2024.	23/01/2024
	Arrêté de police : Stationnement d'un camion, Ruelle Goreux 2, du 13 au 14/02/2024.	24/01/2024
	Arrêté de police : Réservation d'un emplacement de stationnement pour le bus de l'ONE à 4260 Braives, Place du Carcan, le 08/02/2024 de 13 à 14h.	
	Arrêté de police : Réservation d'un emplacement de stationnement pour le bus de l'ONE à 4260 Braives, section Avenues, rue de la Justice de Paix, le 08/02/2024 de 14 à 15h30.	
	Arrêté de police : Container, rue de Brivioulle, du 14 au 16/02/2024.	06/02/2024
	Arrêté de police : Container, rue de la Vigne, 18, du 14/02 au 04/03/2024.	08/02/2024
	Arrêté de police : Travaux RESA – rues du Tumulus, de la Rochette et de la Pompe – Phase 2, du 19/02 au 01/04/2024.	15/02/2024
	Arrêté de police : Prolongation travaux avec feux – rues du Bolland, Joseph Wauters et du Ry d'Ardenne – Phase 1, du 23/02 au 01/03/2024.	15/02/2024
	Arrêté de police : Grand feu de Brivioulle le 23/02/2024.	
	Arrêté de police : Grand feu de Tourinne le 24/02/2024	
CLAVIER	Police administrative – Règlement de police relatif au maintien de l'ordre de la propreté pendant la campagne précédant les élections européennes, fédérales et régionales du 09/06/2024 – Examen – Décision – Vote.	12/02/2024
HUY	Règlement complémentaire à la circulation routière, créant un emplacement réservés aux véhicules des handicapés rue Joseph Wauters.	20/11/2023
	Règlement complémentaire à la circulation routière réglementant la circulation des véhicules et créant la « fiche rue » pour le Chemin de la Cave.	18/12/2023
OREYE	Arrêté de police autorisant, pour motif impérieux de sécurité publique, de procéder à l'abattage de 2 arbres situés N69.	13/12/2023
	Arrêté de police autorisant le placement de signalisation afin de sécuriser le chantier rue des Clercs, du 08 au 26/01/2024.	21/12/2024
	Arrêté de police règlementant la circulation rue du Pont, depuis le n°3 jusqu'à la Chaussée Romaine, du 8 au 19/01/2024 de 7 à 16h afin que les ouvriers communaux effectuent un élagage du talus.	21/12/2023
	Arrêté de police autorisant le placement et l'usage de signaux routiers adéquats et réguliers afin de signaler le chantier rue des Combattants 2016 entre le 22/01 et le 02/02/2024.	04/01/2024
	Arrêté de police autorisant le placement et l'usage de signaux routiers adéquats réguliers, du 11 au 30/01/2024, durant les travaux de remplacement des feux tricolores au carrefour entre la Grand'Route et la rue Louis Maréchal.	10/01/2024
WAREMME	Règlement général de police : Livre I. de la loi sur les sanctions administratives communales – Chapitre III. de la propreté publique – Adaptations.	13/02/2024

## Arrondissement de VERVIERS

DISON		
LA CALAMINE	Ordonnance de police concernant l'interdiction de stationnement et d'arrêt sur la rue de Liège (hauteur 196) à l'occasion d'une dégustation organisée par le café « Au Petit Café » pendant les jours de carnaval.	01/02/2024
PLOMBIÈRES	Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Plombières : Cortège carnavalesque du 10/02/2024 : Diverses mesures d'interdiction de circuler et de stationner.	29/01/2024
	Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Gemmenich : Cortège carnavalesque du 11/02/2024 : Diverses mesures d'interdiction de circuler et de stationner.	29/01/2024
THIMISTER-CLERMONT	Ordonnance du Collège communal réglementant la circulation des usagers – Fête de la Société MB Group – du 17 au 19/05/2024.	16/01/2024
	Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Rue du Bac, 1 4890 Thimister-Clermont – du 05 au 23/02/2024.	02/02/2024
	Ordonnance du Collège communal réglementant la circulation des usagers – 51 <sup>e</sup> marche internationale de la Berwinne – 10 et 11/02/2024.	01/02/2024
	Autorisation-permission de voirie (occupation du domaine public à titre précaire pour le placement d'une terrasse) – Café du Centre, au Centre, 28 à Thimister – du 01/04 au 31/10/2024.	01/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Les Plénesses, 68 – Bodarwe pour le compte d'ORES, PROXIMUS, VOO et SWDE – du 05/02 au 16/02/2024.	09/02/2023
	Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion de la fancy-fair de l'école de Thimister – Rue Cavalier Fonck, 11 à 4890 Thimister-Clermont – 19/04/2024.	09/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Projet PIWACY – Rue du Bac – du 05/02 au 29/02/2024.	09/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Les Plénesses, 70 – Bodarwe pour le compte d'ORES, PROXIMUS, VOO et SWDE – du 05/02 au 16/02/2024.	09/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion du placement d'un échafaudage – Place de la Halle, 19 – du 11 au 29/03/2024.	13/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Clos des Trois Puits, 3 et 4 – du 19/02 au 03/03/2024.	16/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – rue de la Station 1 – du 26/02 au 08/03/2024.	16/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – rue de l'Egalité – du 19/02 au 26/04/2024.	16/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre – Abattage d'un arbre – Lohirville à l'intérieur de l'épingle à cheveux (en face de Cour Bibaux, 1).	16/02/2024
	Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Clos des Trois Puits, 2, du 26/02 au 15/03/2024.	20/02/2024
VERVIERS	Arrêté du Collège ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'un test de circulation des véhicules des T.E.C. en vue de l'inversion du sens de circulation de la rue des Alliés.	11/01/2024

	Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (Modification – Globalisation – Avenue Alexandre Deschesne – Approbation).	25/09/2023
	Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (Modification – Globalisation – Rue de l’Eglise – Approbation).	25/09/2023
	Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (Modification – Globalisation – Rue Léopold Mallar – Approbation).	30/10/2023
	Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (Modification – Globalisation – Rue Bidaut – Approbation).	18/12/2023
	Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (Modification – Globalisation – Rue Jardon – Approbation).	18/12/2023
	Arrêté du Conseil communal ayant pour objet : Police administrative – Circulation routière – Règlements complémentaires – Modification – Globalisation – Rue Coronmeuse – Approbation.	27/11/2023
	Arrêté du Collège communal ayant pour objet : Police administrative – Règlement provisoire en raison de l’organisation d’une manifestation publique – Cortège carnavalesque de l’école de la Providence, le 23/02/2024.	01/02/2024
	Arrêté du Collège communal ayant pour objet : Police administrative – Circulation routière – Règlement provisoire en raison d’une manifestation publique – Marche contre le racisme et les discriminations, le 20/03/2024.	01/02/2024
	Arrêté du Conseil communal ayant pour objet : Kermesses et fêtes foraines – Calendrier 2024 – Approbation.	29/01/2024
WELKENRAEDT	Ordonnance de police relative à la circulation des véhicules rues Lamberts et Reine Astrid, à l’occasion du Jeudi des Femmes, le 6/02/2024.	06/02/2024